



## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### BUREAU EXECUTIF 27 NOVEMBRE 2008

Présents : JP Champion – JC Méric- J Kerhoas- H Bacchini- D Tincelin- C Peyras- E Marliot- P Gouard- S Lasseaux – O Clermont- H Giraud- B Bonneau- B David- J Cathelineau- O Bovyn -

Décisions	Thèmes et Commentaires
<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION</b>
<b>1-1</b>	<u>Approbation relevé de décisions du BE du 23/10/2008 (document déjà envoyé), du 20 et 21/11/2008 et du CO du 13/10/2008</u>
<b>Décision 1</b>	Le BE approuve les relevés de décisions du BE du 23/10/2008, du 20 et 21/11/2008 et du CO du 13/10/2008
<b>1-2</b>	<u>Budget 2008 et Budget prévisionnel 2009</u> Le budget révisé 2008 au 28 Novembre 2008 Il laisse apparaître un résultat d'exploitation négatif de 11 K€ Produits : 10 722 K€ Charges : 10 733 K€ Solde de trésorerie positif de 30 K€ La partie Investissement est portée de 343 K€ à 369 K€
<b>Décision 2 Vote CA</b>	Le BE adopte le budget révisé 2008. et le soumettra au vote du CA du 28/11/2008
<b>Décision 3</b>	<u>Projet de budget 2009</u> Le budget 2009 proposé s'équilibre en Dépenses/Recettes à 10721 K€ La partie Investissement est de 299 K€ Un projet de budget 2009 révisé sera soumis au CA de Février 2009 puis voté en AG en Mars 2009. Ce budget provisoire reprend la base du budget 2008 et l'autorisation d'engagement des dépenses pour chaque responsable de département/commission est fixée à 25% conformément au règlement financier de la FFVoile.
<b>1-3</b>	<u>Prise de participation FFVoile dans l'agence sport voyage international fédérations</u>
<b>Décision 4 Vote CA</b>	Le BE adopte le projet d'achat de parts de la SARL SVIF au prix de 32 € l'action auquel il faut ajouter les frais. Il fixe le nombre maximum de parts à 750 actions.. Ce projet sera soumis à l'approbation du CA du

28/11/2008

**2** **COMPETITIONS**

**2-1** **VOILE LEGERE**

**2-1-1** Le classement national et régional individuel fédéral

**2-1-1 a** Liste des épreuves pour la division internationale (classement 2009)

**Décision 5** Le BE adopte la liste des épreuves de niveau International (groupe 1000-2000-3000-4000) jointe en annexe 1 des présentes

**2-1-1 b** Evolution des paramètres pour « l'édition n° 1 »

**Décision 6** Le BE décide que toutes les épreuves de Grade 5 C comptent, seuls les 3 meilleurs résultats de Grade 5 A et les 4 meilleurs de grade 5 B sont pris en compte.

Cette mesure permet de renforcer la prime aux Grade 5 C.

**2-1-2** Tableau récapitulatif des montants des frais d'inscription pour les Championnats de France

**2-1-2-a** Voile légère

**Décision 7** Le BE adopte les tarifs 2009 suivants

<b>MONTANTS DES DROITS D'INSCRIPTION</b>				
<b>FFVoile</b>		<b>2009</b>		
		Avant date limite	Après date limite	
<b>Championnats de France</b>				
	Minimes	Solitaire	48 €	72 €
		Equipage	96 €	144 €
Espoirs, Glisse, Solitaire Equipage, Extrême Glisse	Solitaire	48 €	72 €	
	Equipage	96 €	144 €	
	Habitable	200 €	280 €	
Dériveurs, Quillards de Sport et Catamarans	Solitaire	48 €	72 €	
	Equipage	96 €	144 €	
Classe M et 1M	Solitaire	48 €	72 €	
« Classiques » Tour	Solitaire	Pour les CF « Classiques » Tour et CF des Raids Catamarans « Circuit		

		Equipage	des Raids Catamarans « Circuit d'épreuves », la FFVoile doit être informée des droits d'inscription déterminés par les organisateurs
	Raids Catamarans « Circuit d'épreuves »	Equipage	
<b>2-1-2-b</b>	Voile habitable		
<b>Décision 8</b>	Le BE adopte les tarifs 2009 suivants :		
	<u>Interséries</u>		
	CFVI CL : 100 € tous types de bateaux – Majoration 50 €		
	CFVI CC :		
	<b>Classe HN</b>	<b>Avant le 31/03/2009</b>	<b>Jusqu'au 30/04/2009</b>
		<b>Timbre de la poste faisant foi</b>	
	C (- 30 pieds)	150€	225€
	D, E, R3 (30 pieds)	200€	280€
	F, G, R4 (35 -40 pieds)	250€	330€
	<u>Monotypes : CFVMH</u>		
	Classes	<b>Avant le 12/10/2009</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A partir du 12/10/2009</b>
	Bateaux de + de 9m, Sélection,...	<b>250€</b>	<b>330€</b>
	Bateaux entre 6m et 9m, Melges 24, Surprises, OD747,...	<b>200€</b>	<b>280€</b>
	Bateaux de – de 6m, Open 5.7,Corsaire,...	<b>120€</b>	<b>180€</b>
	<u>Match Racing</u>		

	CFMR Open	380 €	4 jours	12 équipages
	CFMR Espoirs	280 €	3,5 jours	10 équipages
	CFMR Féminin	280 €	3 jours	12 équipages
<b>Décision 9</b>	Le BE valide par ailleurs le principe suivant pour l'ensemble des montants des frais d'inscription pour les Championnats de France Voile légère et habitable : Au-delà de la date limite les inscriptions seront majorée de 50 % avec un plafonnement à 80 € supplémentaires			
<b>2-2</b>				
<b>2-2-1</b>	<b>SEMAINE OLYMPIQUE FRANCAISE</b>			
<b>Décision 10</b>	<u>Budget SOF 2009</u>			
<b>Vote CA</b>	Le BE adopte le budget de la SOF 2009 et le soumettra au vote du CA du 28/11/2008.			
<b>3</b>	Dans la partie recette, il faut faire apparaître l'intégralité des apports de la FFVoile sans détailler la provenance des fonds (MJS, Partenaires ...)			
<b>3-1</b>	<b>COMMISSION CENTRALE D ARBITRAGE</b>			
	<u>Montant de la rémunération 2009 des arbitres bénéficiant de ses rémunérations dans le cadre de convention d'arbitrage.</u>			
<b>Décision 11</b>	Pour 2009, le BE fixe le montant de la rémunération journalière des arbitres bénéficiant d'une rémunération prévue dans le cadre d'une convention d'arbitrage à 60 € (inchangée par rapport à 2008)			
<b>Décision 12</b>	Pour les grandes épreuves de Course au Large où un deuxième jaugeur d'épreuves (exerçant le même rôle que le président du Comité de Jauge et à l'exclusion de mesureur de classe) serait nécessaire, celui-ci bénéficierait de la même rémunération de 60 €/jour			
<b>4</b>	<b>RELATIONS INTERNATIONALES/DEVELOPPEMENT</b>			
<b>4-1</b>	<u>Rapport Olivier BOVYN (invité) suite à la réunion ISAF sur le Youth developpement committee</u>			
<b>Info</b>	Information			
<b>5</b>	<b>DIVERS</b>			
<b>5-1</b>	<u>Décision définitive sur primes MSJS pour l'encadrement aux JO Pékin</u>			

<p><b>Décision 13</b></p>	<p>Le MSJS a affecté en fonction des résultats une prime globale de 23000 € pour l'encadrement.</p> <p>Le BE du 23/10/2008 avait validé la répartition de cette prime globale mais il s'interrogeait sur l'implication des charges de cette prime.</p> <p>Le BE décide que le montant affecté est chargé, incluant les charges patronales. Cette position pourrait être revue en fonction du résultat financier de l'exercice 2008.</p>
<p><b>5-2</b></p> <p><b>Décision 14</b></p>	<p><u>Dates prochains BE et CA</u></p> <p>BE : 15/01/09 à 18h et 16/01 toute la journée – 19/02/09 à 9 h – la veille de l'AG à 14 Heures</p> <p>CA : 25/02 de 9H30 à 17H30</p>
<p><b>5-3</b></p> <p><b>Décision 15</b></p>	<p><u>Création d'une nouvelle transat</u>, la Route du Chocolat au départ de Saint Nazaire vers le Mexique en 40 pieds.</p> <p>Souhait du BE de créer une nouvelle commission calendrier sachant que toutes les épreuves de type océaniques et courses au large devront être examinées par cette commission qui aura l'exclusivité de leurs inscriptions au calendrier FFVoile.</p>
<p><b>5-4</b></p> <p><b>Décision 16</b></p>	<p><u>Epreuves internationales</u></p> <p>Le BE donne son accord pour présenter au vote du CA du 28/11/2008 les épreuves suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eastern European Championship en Star au COYCH du 19 au 24/05/2009</li> <li>- Le championnat d'Europe de Dragons au SN ST Tropez du 05 au 10/10/2009</li> <li>- le championnat d'Europe d'Access et Néo 495 à Port Camargue du 09 au 13/09 2009</li> </ul>
<p><b>5.5</b></p> <p><b>Décision 17</b></p>	<p><u>Primes Equipe de France de Match Racing championnat du Monde (WMRT) 2008</u></p> <p>Le BE décide que le montant des primes pour les équipages composant l'équipe de France de MR pour le championnat du monde de MR 2008 sera le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> place : 12 K€ par équipage</li> <li>- 2<sup>nde</sup> place : 9 K€ par équipage</li> <li>- 3<sup>ème</sup> place : 7,5 K€ par équipage</li> </ul>